



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/NP/MOP/4/4
15 octobre 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES
GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE
DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR
UTILISATION

Quatrième réunion

Kunming, Chine, 11-15 octobre 2021
et du 25 avril au 8 mai 2022

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE SIEGEANT EN TANT QUE REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
NAGOYA SUR L'ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET
EQUITABLE DES AVANTAGES DECOULANT DE LEUR UTILISATION A SA QUATRIEME
REUNION (PARTIE I)**

Table des matières

I.	Décision adoptée par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.....	2
NP/4 /1	Budget pour le programme de travail intégré du Secrétariat.....	2
II.	Compte rendu des débats.....	8
	Participation.....	8
	Questions d'organisation.....	12
Point 1.	Ouverture de la réunion.....	12
Point 2.	Questions d'organisation.....	13
Point 3.	Rapport sur les pouvoirs des représentants à la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya.....	15
Point 4.	Rapports des organes subsidiaires.....	15
Point 5.	Rapport du Comité chargé du respect des dispositions.....	16
Point 6.	Administration du Protocole et du budget du Fonds d'affectation spéciale.....	16
Point 17.	Questions diverses.....	16
Point 18.	Adoption du rapport.....	16
Point 19.	Clôture de la réunion.....	17

I. DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

NP-4/1. Budget pour le programme de travail intégré du Secrétariat

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages,

Rappelant sa décision [3/16](#), dans laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice biennal 2019-2020,

Rappelant sa décision NP-EM-1/1, dans laquelle elle a approuvé la prorogation du budget pour l'exercice biennal 2019-2020 et, à titre exceptionnel, un budget de base provisoire pour l'année 2021,

Considérant la décision de tenir la quatrième réunion de la Conférence des Parties en deux parties, la première partie du 11 au 15 octobre 2021 et la deuxième partie du 25 avril au 8 mai 2022, en raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, et que l'examen et l'adoption d'un budget ordinaire ou complet ont été prévus pour la deuxième partie de la réunion,

Notant, par conséquent, la nécessité de prendre des dispositions pour permettre le maintien du fonctionnement des organes du Protocole, notamment son Secrétariat et les réunions de ses Parties et de ses organes subsidiaires,

Prenant note de la proposition du Bureau de la Conférence des Parties selon laquelle, à titre exceptionnel, les Parties examinent et approuvent un budget provisoire pour 2022 selon des modalités convenues,

Rappelant l'importance de disposer d'informations rapides et facilement compréhensibles sur les questions financières et administratives, afin de permettre aux Parties de bénéficier d'un Secrétariat efficace et efficient et de soutenir celui-ci,

Rappelant également la nécessité d'un processus décisionnel inclusif lors des réunions de la Conférence des Parties et des Parties à ses Protocoles et, en particulier, les dispositions des paragraphes 35 à 44 de la décision 14/37 sur le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BZ) destiné à faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention,

Reconnaissant la nature exceptionnelle des circonstances liées à la pandémie et exprimant sa solidarité avec toutes les Parties qui doivent faire face aux incidences humaines et économiques de la pandémie en cours,

Ayant examiné la note de la Secrétaire exécutive¹,

1. *Approuve*, à titre exceptionnel, un budget-programme de base provisoire pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, d'un montant de 2 028 350 dollars US pour l'année 2022, soit 11 % du budget provisoire intégré de 18 439 546 dollars US pour l'année 2022, aux fins énumérées dans les tableaux 1a et 1b ci-après ;

2. *Adopte* le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses pour 2022, conformément au barème actuel des quotes-parts pour la répartition des dépenses des Nations Unies, tel qu'il figure dans le tableau 2 de la présente décision, notant que le barème des quotes-parts pour l'exercice triennal 2022-2024 devrait être approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2021 et que le nouveau barème des quotes-parts sera appliqué, lorsqu'il sera publié, pour calculer les quotes-parts pour 2022 ;

¹ CBD/NP/MOP/4/3.

3. *Prie* la Secrétaire exécutive d'élaborer des propositions pour le budget de l'exercice biennal 2023-2024 dans l'attente d'une décision de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya concernant les dates de sa cinquième réunion ;

4. *Note avec préoccupation* qu'un certain nombre de pays n'ont pas payé leurs contributions aux budgets de base (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) pour 2020 et les années précédentes, certaines Parties n'ayant jamais payé leurs contributions, et note également que, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public adoptées par les Nations Unies², un montant estimé à 146 000 dollars pour le Protocole de Nagoya, impayé à la fin de 2020, doit être déduit du solde du fonds et ne peut donc pas être utilisé au profit de toutes les Parties au Protocole ;

5. *Décide* d'appliquer, mutatis mutandis, les paragraphes 2 à 4 et 6 à 12, 14 à 17 et 19 de la décision adoptée par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion (partie I).

Tableau 1a

Budget provisoire intégré pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles pour l'année 2022

(En milliers de dollars US)

Poste de dépense	2022
A. Frais de personnel	12 220,00
B. Voyage en mission	275,00
C. Consultants/sous-traitants	50,00
D. Matériel de sensibilisation du public/communications	50,00
E. Assistance temporaire/heures supplémentaires	100,00
F. Formation	5,00
G. Traduction du site Web du Centre d'échange/de projets de sites Web	65,00
H. Réunions*	1 198,00
I. Coûts locatifs et associés	1 481,22
J. Frais généraux de fonctionnement	726,60
Total partiel (I)	16 170,82
II. Dépenses d'appui au programme (13 %)	2 102,21
Total partiel (I + II)	18 273,03
III. Réserve de trésorerie	166,51
Total (II + III)	18 439,54
Part de la Convention dans le budget provisoire (11 %)	2 028,35
Moins : la contribution du pays hôte	(184,12)
Moins : l'utilisation des réserves des années précédentes	(115,50)
Total net (montant à partager entre les Parties)	1 728,73

* Réunions à financer par le budget provisoire pour l'année 2022 en complément du report conformément au tableau 1 ci-dessus :

1/ Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena, quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya, tenues en parallèle pendant 14 jours.

2/ Reprise de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pendant 17 jours.

3/ Il est prévu que, lors de la deuxième partie de sa quinzième réunion, la Conférence des Parties examine la nécessité d'allouer des fonds budgétaires aux réunions du Bureau et des experts afin d'assurer la participation pleine et effective des pays en développement et des pays à économie en transition. Les Parties, par l'intermédiaire du Bureau, continueront à suivre les circonstances extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19, et rien dans cette décision ne doit être compris comme établissant un précédent ou préjugant du format des futures réunions du Bureau ou des réunions d'experts.

² Voir résolution 60/283, sect. IV de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Tableau 1b :**Ressources nécessaires par Division du budget de base intégré pour l'année 2022***(En milliers de dollars US)*

	2022
I. Programmes :	
Bureau de la Secrétaire exécutive	2 788,50
Protocoles sur l'accès et le partage des avantages et la prévention des risques biotechnologiques	2 336,50
Division Science, Société et Avenirs durables	3 617,50
Division Soutien à la mise en œuvre	4 300,75
II. Administration, finances et services de conférence	3 127,57
Total partiel	16 170,82
Dépenses d'appui au programme	2 102,21
III. Réserve de trésorerie	166,51
Total	18 439,54
Part du Protocole de Nagoya dans le budget provisoire (15 %)	2 028,35
Moins : la contribution du pays hôte	(184,12)
Moins : l'utilisation des réserves des années précédentes	(115,50)
Total net (montant à partager entre les Parties)	1 728,73

Tableau 2**Contributions au fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique pour 2022**

	<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts</i>	<i>Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %³</i>	<i>Contributions au 1^{er} janvier 2022</i>
1	Afghanistan	0,007	0,010	173
2	Afrique du Sud	0,272	0,437	7 553
3	Albanie	0,008	0,013	222
4	Allemagne	6,090	9,783	169 117
5	Angola	0,010	0,010	173
6	Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	56
7	Arabie saoudite	1,172	1,883	32 546
8	Argentine	0,915	1,470	25 409
9	Autriche	0,677	1,088	18 800
10	Bélarus	0,049	0,079	1 361
11	Belgique	0,821	1,319	22 799
12	Bénin	0,003	0,005	83
13	Bhoutan	0,001	0,002	28
14	Bolivie (État plurinational de)	0,016	0,026	444
15	Botswana	0,014	0,022	389
16	Brésil	2,948	4,736	81 865
17	Bulgarie	0,046	0,074	1 277

³ Voir paragraphe 2.

	<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts</i>	<i>Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %³</i>	<i>Contributions au 1^{er} janvier 2022</i>
18	Burkina Faso	0,003	0,005	83
19	Burundi	0,001	0,002	28
20	Cambodge	0,006	0,010	167
21	Cameroun	0,013	0,021	361
22	Chine	12,005	19,284	333 375
23	Comores	0,001	0,002	28
24	Congo	0,006	0,010	167
25	Côte d'Ivoire	0,013	0,021	361
26	Croatie	0,077	0,124	2 138
27	Cuba	0,080	0,129	2 222
28	Danemark	0,554	0,890	15 384
29	Djibouti	0,001	0,002	28
30	Égypte	0,186	0,299	5 165
31	Émirats arabes unis	0,616	0,990	17 106
32	Équateur	0,080	0,129	2 222
33	Érythrée	0,001	0,002	28
34	Espagne	2,146	3,447	59 594
35	Estonie	0,039	0,063	1 083
36	Éthiopie	0,010	0,010	173
37	Fidji	0,003	0,005	83
38	Finlande	0,421	0,676	11 691
39	France	4,427	7,111	122 936
40	Gabon	0,015	0,024	417
41	Gambie	0,001	0,002	28
42	Ghana	0,015	0,024	417
43	Grèce	0,366	0,588	10 164
44	Guatemala	0,036	0,058	1 000
45	Guinée	0,003	0,005	83
46	Guinée-Bissau	0,001	0,002	28
47	Guyana	0,002	0,003	56
48	Honduras	0,009	0,014	250
49	Hongrie	0,206	0,331	5 721
50	Îles Marshall	0,001	0,002	28
51	Îles Salomon	0,001	0,002	28
52	Inde	0,834	1,340	23 160
53	Indonésie	0,543	0,872	15 079
54	Japon	8,564	13,757	237 820
55	Jordanie	0,021	0,034	583
56	Kazakhstan	0,178	0,286	4 943
57	Kenya	0,024	0,039	666
58	Kirghizistan	0,002	0,003	56
59	Kiribati	0,001	0,002	28
60	Koweït	0,252	0,405	6 998
61	Lesotho	0,001	0,002	28
62	Liban	0,047	0,075	1 305

	<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts</i>	<i>Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %³</i>	<i>Contributions au 1^{er} janvier 2022</i>
63	Liberia	0,001	0,002	28
64	Luxembourg	0,067	0,108	1 861
65	Madagascar	0,004	0,006	111
66	Malaisie	0,341	0,548	9 469
67	Malawi	0,002	0,003	56
68	Maldives	0,004	0,006	111
69	Mali	0,004	0,006	111
70	Malte	0,017	0,027	472
71	Maurice	0,011	0,018	305
72	Mauritanie	0,002	0,003	56
73	Mexique	1,292	2,075	35 878
74	Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,002	28
75	Mongolie	0,005	0,008	139
76	Monténégro	0,004	0,006	111
77	Mozambique	0,004	0,006	111
78	Myanmar	0,010	0,010	173
79	Namibie	0,009	0,014	250
80	Népal	0,007	0,010	173
81	Nicaragua	0,005	0,008	139
82	Niger	0,002	0,003	56
83	Norvège	0,754	1,211	20 938
84	Oman	0,115	0,185	3 194
85	Ouganda	0,008	0,010	173
86	Pakistan	0,115	0,185	3 194
87	Palaos	0,001	0,002	28
88	Panama	0,045	0,072	1 250
89	Pays-Bas	1,356	2,178	37 656
90	Pérou	0,152	0,244	4 221
91	Philippines	0,205	0,329	5 693
92	Portugal	0,350	0,562	9 719
93	Qatar	0,282	0,453	7 831
94	République arabe syrienne	0,011	0,018	305
95	République centrafricaine	0,001	0,002	28
96	République de Corée	2,267	3,642	62 954
97	République de Moldova	0,003	0,005	83
98	République démocratique du Congo	0,010	0,010	173
99	République démocratique populaire lao	0,005	0,008	139
100	République dominicaine	0,053	0,085	1 472
101	République populaire démocratique de Corée	0,006	0,010	167
102	République tchèque	0,311	0,500	8 636
103	République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	173
104	Roumanie	0,198	0,318	5 498

	<i>Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts</i>	<i>Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %³</i>	<i>Contributions au 1^{er} janvier 2022</i>
105	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,567	7,336	126 824
106	Rwanda	0,003	0,005	83
107	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,002	28
108	Samoa	0,001	0,002	28
109	Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,002	28
110	Sénégal	0,007	0,010	173
111	Serbie	0,028	0,045	778
112	Seychelles	0,002	0,003	56
113	Sierra Leone	0,001	0,002	28
114	Slovaquie	0,153	0,246	4 249
115	Soudan	0,010	0,010	173
116	Suède	0,906	1,455	25 159
117	Suisse	1,151	1,849	31 963
118	Swaziland	0,002	0,003	56
119	Tadjikistan	0,004	0,006	111
120	Tchad	0,004	0,006	111
121	Togo	0,002	0,003	56
122	Tonga	0,001	0,002	28
123	Tunisie	0,025	0,040	694
124	Turkménistan	0,033	0,053	916
125	Tuvalu	0,001	0,002	28
126	Union européenne		2,500	43 218
127	Uruguay	0,087	0,140	2 416
128	Vanuatu	0,001	0,002	28
129	Venezuela	0,728	1,169	20 216
130	Viet Nam	0,077	0,124	2 138
131	Zambie	0,009	0,014	250
132	Zimbabwe	0,005	0,008	139
	Total	60,723	100,000	1 728 734

II. Compte rendu des débats

1. En réponse à l'invitation du Gouvernement chinois et comme l'avait décidé la Conférence des Parties dans sa décision [XIII/33](#), la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation devait se tenir à Kunming, Province du Yunnan, Chine, du 15 au 28 octobre 2020, en même temps que la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Toutefois, en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19), les réunions ont été reportées, d'abord jusqu'à la fin du mois de mai 2021, puis à nouveau en raison de la persistance de la pandémie.

2. Au terme de consultations approfondies et compte tenu des difficultés que la pandémie posait encore pour les réunions en personne, le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui faisait également office de Bureau de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya, avait décidé, lors de sa réunion du 14 juillet 2021, de tenir la quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya en deux parties : la première partie (partie I) du 11 au 15 octobre 2021 et la seconde partie (partie II) en personne à Kunming, en Chine, du 25 avril au 8 mai 2022. La partie I de la réunion s'est tenue en ligne.

Participation

3. Tous les États ont été invités à participer à la réunion. Les parties suivantes au Protocole de Nagoya y ont participé :

Afrique du Sud	Espagne	Micronésie (États fédérés de)
Albanie	Estonie	Mozambique
Allemagne	Éthiopie	Myanmar
Angola	Fidji	Namibie
Antigua-et-Barbuda	Finlande	Népal
Arabie saoudite	France	Nicaragua
Argentine	Gabon	Niger
Autriche	Ghana	Norvège
Belarus	Grèce	Oman
Belgique	Guatemala	Ouganda
Bénin	Guyana	Pakistan
Bhoutan	Honduras	Pays-Bas
Botswana	Hongrie	Pérou
Brésil	Inde	Philippines
Bulgarie	Indonésie	Portugal
Burkina Faso	Japon	République centrafricaine
Burundi	Jordanie	République de Corée
Cambodge	Kenya	République de Moldova
Cameroun	Koweït	République démocratique du Congo
Chine	Liban	République dominicaine
Comores	Libéria	République populaire démocratique de Corée
Congo	Luxembourg	République unie de Tanzanie
Croatie	Madagascar	Roumanie
Cuba	Malaisie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Danemark	Malawi	Rwanda
Égypte	Maldives	
Émirats arabes unis	Malte	
Équateur	Maurice	
Érythrée	Mexique	

Saint-Kitts-et-Nevis	Tadjikistan	Union européenne
Sénégal	Tchad	Uruguay
Serbie	Tchéquie	Viet Nam
Seychelles	Togo	Zambie
Soudan	Tonga	Zimbabwe
Suède	Tunisie	
Suisse	Turkménistan	

4. Les États suivants non Parties au Protocole de Nagoya étaient également représentés : Algérie, Andorre, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brunei Darussalam, Cabo Verde, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Chypre, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, Grenade, Guinée équatoriale, Haïti, Islande, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Monaco, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Paraguay, Pologne, Saint-Siège, Singapour, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie et Ukraine.

5. Des observateurs des organes des Nations Unies, agences spécialisées, secrétariats de conventions et autres organes ont aussi participé :

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Organisation maritime internationale
Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Organisation mondiale de la santé
Conférence des Nations Unies sur la commerce et le développement	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Fonds international pour le développement agricole	Programme des Nations Unies pour le développement
Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Secrétariat de la Convention des Carpates
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Université des Nations Unies

6. Les organisations suivantes étaient également représentées en qualité d'observatrices :

Académie des sciences de la Chine	Association chinoise pour la conservation des plantes sauvages
Action for Ecology and People Emancipation (AEER)	Association des 3 Hérissons
ActionAid International	Aube Nouvelle pour la Femme et le Développement
Adelphi Research gemeinnützige GmbH	Australian Conservation Foundation
African Indigenous Women Organization (Nairobi)	Avaaz
African Institute for Development Policy	BankTrack
African Wildlife Foundation	Barnes Hill Community Development Organization
Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD	Beijing Chaoyang District Yongxu Global Environmental Institute
Alliance sur l'accès et le partage des avantages	Beijing Entrepreneur Environmental Protection Foundation
Amis de la Terre Europe	Beijing Fuqun Social Service Center
Andes Chinchasyo	Beijing Haidian Shanshui Conservation Center
Anglican Consultative Council	Beijing Institute of Finance and Sustainability
Arabian Leopard Fund	Bioversity International
ASEAN Centre for Biodiversity	BirdLife International
Asia Indigenous Peoples Pact Foundation	Born Free Foundation
Asian Forest Cooperation Organization	
Asociación Ambiente y Sociedad	

British Ecological Society
 Bureau européen pour la conservation et le développement
 Carbon Disclosure Project (CDP)
 Caribbean Community Secretariat
 Center for Development Research (ZEF)
 Centre africain pour la biodiversité
 Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches
 China Dialogue Trust
 China Green Carbon Foundation
 ClientEarth
 Comité du Japon pour l'UICN
 Comité français de l'UICN
 Comité international de planification de la souveraineté alimentaire
 Commission balainière internationale
 Commonland
 Confederação Nacional da Indústria
 Congrégation des sœurs de St-Joseph de la paix
 Conselho Empresarial Brasileiro para o Desenvolvimento Sustentável
 Conservation International
 Convention de Ramsar sur les zones humides
 Cooperativa Autogestionaria de Servicios Profesionales para la Solidaridad Social, R.L.
 Coral Triangle Initiative on Coral Reefs, Fisheries and Food Security
 CropLife International
 Derecho, Ambiente y Recursos Naturales
 Deutsches Zentrum für Luft - und Raumfahrt e.V. - German Aerospace Center
 DHI Water & Environment
 Ecologistas en Acción
 EcoNexus
 ECOROPA
 Elephant Protection Initiative Foundation
 ETC Group
 Fédération internationale des fabricants et associations de produits pharmaceutiques
 Fondation brésilienne pour le développement durable
 Fondation chinoise pour la conservation de la biodiversité et le développement vert
 Fondation du Sierra Club Canada
 Fondation européenne pour la climat
 Fonds nordique pour le développement
 Forest Peoples Programme
 Forest Stewardship Council
 Forest Watch Indonesia
 Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité
 Forum international sur l'environnement
 Foundation for Aboriginal and Islander Research Action
 Fridtjof Nansen Institute
 Fundación Ambiente y Recursos Naturales
 Fundación Gaia Amazonas
 Future Earth
 GenØk - Centre for Biosafety
 German Committee Future Earth
 Global Crop Diversity Trust
 Global Forest Coalition
 Global Forum on Human Settlements
 Global Industry Coalition
 Global Initiative Against Transnational Organized Crime
 Global Youth Online Union
 Govardhan Ecovillage
 Greater Virunga Transboundary Collaboration
 Green Anhui
 Greenpeace International
 Griffith University
 Group on Earth Observations Biodiversity Observation Network
 Guangzhou Yuexiu Climate Environmental Protection Exchange Center
 Hanns Seidel Foundation/Stiftung-Korea Office
 Heinrich Böll Foundation
 Helmholtz Centre for Environmental Research - UFZ
 ICCA Consortium
 ICLEI - Local Governments for Sustainability
 Imperial College London
 Institut de l'environnement et du développement durable
 Institut du développement durable et des relations internationales
 Institut national pour les études sur l'environnement
 Institute for Biodiversity Network
 Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture
 International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey
 International Center for Integrated Mountain Development
 International Collective in Support of Fishworkers
 International Coral Reef Initiative
 International Council of Environmental Law
 International Fertilizer Association
 International Fund for Animal Welfare
 International Grain Trade Coalition
 International Indian Treaty Council
 International Network for Bamboo and Rattan

International Network of Basin Organizations
 International Partnership for the Satoyama Initiative
 International Seed Federation
 International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications
 International Studies Association
 International University Network on Cultural and Biological Diversity
 IPIECA
 Japan Environmental Lawyers for Future
 Japan Federation of Bar Associations
 Laotian Rural Ecological Culture Service Group in Yantian District, Shenzhen
 Latinoamérica Sustentable
 Les Eco Maires
 London School of Economics and Political Science
 Max Planck Institute for Social Anthropology
 Ministère des affaires étrangères
 Missionary Society of St. Columban
 Mount Holyoke College
 National Geographic Society
 Nature Québec
 New Wind Association
 On the EDGE Conservation
 Organisation du traité de coopération amazonienne
 Organisation internationale des bois tropicaux
 Panthera
 Parabukas
 Pesticide Eco-Alternatives Center
 Pondicherry India-China Friendship Association
 Préfecture d'Aïchi
 Protect Our Water and Environmental Resources
 Public Research and Regulation Initiative
 Rainforest Foundation Norway
 Rainforest Trust
 Red de Cooperación Amazónica
 Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad para América Latina y el Caribe
 Red Indígena de Turismo de México (RITA)
 Regions4 Sustainable Development
 Réseau civil du Japon pour la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité
 Réseau d'information des populations autochtones
 Réseau des citoyens du Japon pour l'alimentation et l'agriculture durables (FA-Net Japan)
 Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée
 Réseau du tiers monde
 Réseau international de conservation des terres
 Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité
 Réseau Ramsar du Japon
 Resources Legacy Fund
 Round-Table on Sustainable Palm Oil Secretariat (RSPO)
 Royal Botanic Gardens, Kew
 Royal Society for the Protection of Birds
 Rueda de Medicina y Asociados, A.C.
 Sasakawa Peace Foundation
 Scion Research
 Seascope Consultants Ltd.
 Secrétariat du programme régional du Pacifique pour l'environnement
 Seikatsu Club Consumers' Co-operative Union
 Society for the Preservation of Natural History Collections
 Society for Wetland Biodiversity Conservation - Nepal
 Society for Wildlife and Nature
 South Asia Co-operative Environment Programme
 South China Botanic Garden
 Southeast Asia Regional Initiatives for Community Empowerment
 Southern African Development Community Secretariat
 Stockholm Resilience Centre
 Sustainable Environment Food and Agriculture Initiative
 Système mondial d'information sur la biodiversité
 Team SPOON
 Tebtebba Foundation
 Terra de Direitos
 The Nature Conservancy
 The Pew Charitable Trusts
 Tinker Institute on International Law and Organizations
 TRAFFIC International
 Tree Aid
 UCCLAN - University of Cambridge, Conservation Leadership Alumni Network
 UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
 Union de la Méditerranée
 Union internationale des chemins de fer
 Union internationale pour la protection des nouvelles variétés de végétaux
 Université Cornell
 Université de Cambridge
 Université de Georgetown
 Université de Ghent

Université de Guelph	Winrock International
Université de l'État de la Caroline du Nord	Women Engage for a Common Future
Université de Nagoya	World Agroforestry Centre
Université de Nankai	World Animal Protection
Université de Sydney	World Business Council for Sustainable Development
Université de Vienne	World Economic Forum
Université des finances et de l'économie du Yunan	World Federation for Animals
Université Duke	World Organisation for Animal Health /Organisation mondiale de la santé animale
Université Duke Kunshan	World Overview of Conservation Approaches and Technologies
Université Macquarie	World Tourism Cities Federation
Université norvégienne des sciences de la vie Vitae-Planeta Ltd.	WWF International
Wellcome Sanger Institute	Yangtze River Delta Research Institute of Environmental Science and Technology, Zhejiang
West African Economic and Monetary Union	Zoo and Aquarium Association Australasia
Wetlands International - Japan	Zoological Society of London
Wildlands Conservation Trust	
Wildlife Conservation Society	
Wildlife Justice Commission	

Questions d'organisation

Point 1. Ouverture de la réunion

7. Après l'ouverture de la quinzième réunion de la Conférence des Parties par Mme Yasmine Fouad, ministre de l'Environnement de l'Égypte et présidente de la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion, et l'élection de M. Runqiu Huang, ministre de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine, en tant que président de la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, la première partie de la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a été ouverte le 11 octobre 2021 à 15 h 30⁴ par M. Huang, en qualité de président de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya à sa quatrième réunion.

8. Des discours liminaires ont été prononcés par M. Zheng Han, vice-premier ministre du Conseil d'État de la Chine ; Mme Inger Andersen, directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au nom de Mme Amina Mohammed, secrétaire générale adjointe des Nations Unies (par vidéo) ; M. Chengfa Ruan, secrétaire du Parti communiste de la province du Yunnan ; et Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique. Leurs discours sont résumés dans le rapport de la Conférence des Parties sur la partie I de sa réunion (CBD/COP/15/4).

9. Des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes), de la République démocratique du Congo (au nom du Groupe africain), de la Géorgie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale), du Koweït (au nom de la région Asie-Pacifique), de la Nouvelle-Zélande (au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, d'Israël, de Monaco, de la Norvège, de la République de Corée, de la Suisse, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique) et de la Slovénie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).

10. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne.

11. Des déclarations ont également été faites par des représentants des organisations suivantes : Alliance de la CDB, Caucus des femmes de la CDB, Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GYBN), Forum international des peuples autochtones pour la biodiversité (IIFB), Peuple Hani du Yunnan,

⁴ Toutes les heures indiquées dans le présent rapport sont à l'heure locale de Chine (UTC+8).

Conseil international pour les initiatives environnementales locales (ICLEI) (également au nom du Comité consultatif des gouvernements infranationaux et de la biodiversité (coordonné par Regions4 et le Gouvernement du Québec), Groupe de Gouvernements infranationaux chefs de file dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (coordonné par la préfecture d'Aichi), Comité européen des régions et des partenaires du processus d'Édimbourg) et l'Association pour la conservation de la vraie nature (également au nom de Youth of China)⁵.

Point 2. Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

12. À la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a adopté l'ordre du jour suivant, fondé sur l'ordre du jour provisoire établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau (CBD/NP/MOP/4/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya.
4. Rapports des organes subsidiaires.
5. Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions (article 30).
6. Administration du Protocole et budget pour les fonds d'affectation spéciale.
7. Mécanisme de financement et ressources financières (article 25).
8. Mesures d'aide à la création et au renforcement des capacités (article 22) et mesures prises pour sensibiliser le public à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (article 21).
9. Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et échange d'informations (article 14).
10. Suivi et établissement de rapports (article 29).
11. Coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives internationales.
12. Examen de l'efficacité des structures et des processus.
13. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
14. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.
15. Instruments internationaux spécialisés en matière d'accès et de partage des avantages dans le contexte de l'article 4, paragraphe 4 du Protocole de Nagoya.
16. Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (article 10).
17. Questions diverses.
18. Adoption du rapport.
19. Clôture de la réunion.

⁵ Les déclarations faites par des représentants, lorsqu'elles ont été transmises au Secrétariat, peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.cbd.int/conferences/2021-2022/cop-15/documents>, telles que reçues de la part de la Partie ou de l'observateur concerné.

Organisation des travaux

13. À la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a décidé d'examiner les points 1 à 6 et 17 à 19 au cours de la première partie de la réunion, conformément au calendrier figurant à l'annexe I du projet d'organisation des travaux (CBD/NP/MOP/4/1/Add.2). Il est entendu que tous ces points seront abordés en séance plénière et que certains devront être examinés plus avant au cours de la deuxième partie de la réunion, au cours de laquelle les points 7 à 16 de l'ordre du jour seront également abordés.

Événements parallèles

14. Deux événements apparentés, le Forum de la civilisation écologique et le Forum d'action des organisations non gouvernementales, ont eu lieu de concert avec la première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Pour plus de renseignements sur ces forums, consultez l'annexe au rapport de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, partie I (CBD/COP/15/Part-I/4).

Élection du Bureau

Élection du président

15. Conformément à l'article 26, paragraphe 3, du Protocole de Nagoya, le Bureau de la Conférence des Parties fait également office de Bureau de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya. En conséquence, M. Runqiu Huang, ministre de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine, qui avait été élu président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, a également été président de la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya.

Élection des fonctionnaires autres que le président

16. Le paragraphe 3 de l'article 26 du Protocole de Nagoya prévoit que tout membre du Bureau de la Conférence des Parties qui représente une Partie à la Convention qui n'est pas Partie au Protocole doit être remplacé par un membre élu par et parmi les Parties au Protocole. À sa quatorzième réunion, la Conférence des Parties avait élu 10 membres du Bureau pour siéger jusqu'à la clôture de la quinzième réunion. Deux représentants avaient par la suite été remplacés par la Partie concernée. À sa troisième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya avait élu des membres suppléants du Bureau dans le cas des régions dans lesquelles le membre du Bureau de la Conférence des Parties représentait une Partie à la Convention qui n'était pas Partie au Protocole de Nagoya. Ainsi, le Bureau de la quatrième réunion de la Conférence des Parties était composé de :

M. Eric Okoree (Ghana)
 M. Melesse Maryo (Éthiopie)
 M. Vinod Mathur (Inde) (en remplacement de Mme Sujata Arora)
 Mme Leina El-Awadhi (Koweït)
 M. Dilovarsho Dustov (Tadjikistan)
 Mme Elvana Ramaj (Albanie)
 M. Joaquin Salzberg (Argentine)
 Mme Helena Jeffery Brown (Antigua-et-Barbuda)
 Mme Gabriele Obermayr (Autriche)
 Mme Marie Haraldstad (Norvège)

17. Étant donné que certains des travaux demandés par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion doivent se poursuivre jusqu'à la clôture de la deuxième partie de la réunion, M. Hamdallah Zedan (Égypte) a été invité à rester membre du Bureau, d'office, en tant que représentant de la présidence de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.

18. Il a été convenu que les membres du Bureau qui prendraient leurs fonctions à la clôture de la quatrième réunion et serviraient jusqu'à la fin de la cinquième réunion seraient élus à la deuxième partie de la réunion, moment auquel la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties élirait des

remplaçants, si nécessaire, pour les membres du Bureau qui représentent une Partie à la Convention mais pas une Partie au Protocole de Nagoya.

19. Lors de la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, il a été convenu, sur proposition du Bureau, que Mme Elvana Ramaj (Albanie) ferait office de rapporteur pour la réunion.

Élection des membres du bureau des organes subsidiaires

20. Lors de la session d'ouverture de la partie I de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé de reporter les élections du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et du président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application jusqu'à la fin de la deuxième partie de la réunion. La Conférence des Parties a aussi décidé de maintenir en fonction les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 jusqu'à la deuxième partie de la réunion.

Point 3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya

21. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a examiné le point 3 de l'ordre du jour à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Bureau devait examiner les pouvoirs des délégations et faire rapport à ce sujet. En conséquence, le président a informé l'organe que le Bureau avait désigné M. Eric Okoree (Ghana), un vice-président du Bureau, pour examiner les pouvoirs et faire rapport à leur sujet.

22. À la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, M. Okoree a informé la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya que 104 Parties étaient inscrites comme participantes à la réunion. Le Bureau a examiné les pouvoirs des représentants des Parties participant à la réunion et a constaté que ceux de 67 délégations respectaient à la lettre l'article 18 du règlement intérieur tandis que ceux de 37 délégations n'étaient pas tout à fait conformes à l'article 18 et ou n'avaient pas encore été communiqués. Conscient des circonstances extraordinaires auxquelles faisaient face certaines délégations, le Bureau a permis aux représentants n'ayant pas encore communiqué leurs pouvoirs de le faire dans les 30 jours suivant la clôture de la réunion ou avant le 15 novembre 2021 au plus tard, et demandé à la Secrétaire exécutive d'effectuer le suivi sur la question.

Point 4. Rapports des organes subsidiaires

23. Le point 4 de l'ordre du jour a été abordé à la deuxième session de la partie I de la réunion, le 15 octobre 2021. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a effectué son examen du point en étant saisi des rapports de la vingt-troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (CBD/SBSTTA/23/9) et de la partie I de sa vingt-quatrième réunion (CBD/SBSTTA/24/11), de la partie I de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (CBD/SBI/3/20) et de la première et deuxième réunions et de la partie I de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/1/5, CBD/WG2020/2/4 et CBD/WG2020/3/4).

24. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a entendu les rapports verbaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, ainsi que des coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur les travaux effectués depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties, dont une explication des différents moyens utilisés pour se soustraire aux restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19.

25. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a pris note des rapports sur les réunions intersessions des organes subsidiaires et a décidé d'examiner les recommandations présentées dans ces rapports au titre des différents points de l'ordre du jour de la partie II de la réunion.

Point 5. Rapport du Comité chargé du respect des dispositions

26. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a examiné le point 5 de l'ordre du jour à la deuxième session de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021.

27. Mme Kauna Schroder, présidente du Comité chargé du respect des dispositions, a présenté le rapport du Comité (CBD/NP/MOP/4/2) sur les travaux exécutés lors de sa troisième réunion. Le Comité s'est penché sur plusieurs points, dont la remise de rapports nationaux provisoires, et plusieurs questions d'ordre général sur le respect des dispositions. Les éléments de fond des recommandations du Comité seront examinés à la partie II de la réunion, lorsqu'un rapport plus détaillé et à jour sera remis.

28. La présidente du Comité d'examen du respect des dispositions a ajouté que le mandat de cinq membres du Comité devait prendre fin le 31 décembre 2020 mais que le retard dans la présentation de la quatrième réunion avait empêché l'élection de nouveaux membres avant la fin du mandat des membres à remplacer. Après consultation avec le Bureau, le mandat des membres a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2021 et l'élection de nouveaux membres devrait avoir lieu à la partie II de la réunion, à Kunming, en 2022.

29. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a pris note du rapport de la présidente du Comité d'examen du respect des dispositions et a décidé de reporter l'examen des recommandations du Comité et l'élection des nouveaux membres à la partie II de la réunion. Elle a aussi décidé de proroger d'une autre année le mandat des cinq membres du Comité, qui prendra donc fin le 31 décembre 2022.

Point 6. Administration du Protocole et du budget du Fonds d'affectation spéciale

30. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a examiné le point 6 de l'ordre du jour à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021. Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'un rapport intérimaire de la Secrétaire exécutive sur l'administration de la Convention et de ses Protocoles, y compris le budget des fonds d'affectation spéciale respectifs (CBD/NP/MOP/4/3).

31. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a décidé de créer un groupe de contact sur le budget, ayant pour mandat d'examiner la question et d'élaborer un projet de budget pour le programme de travail pour 2022, pour examen par les Parties. Le groupe de contact serait présidé par M. Spencer Thomas (Grenade), serait ouvert à toutes les Parties et se réunirait de manière informelle à l'invitation de son président, les réunions étant annoncées à l'avance dans le calendrier quotidien des réunions.

32. À la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a abordé la décision CBD/NP/MOP/4/L.2 sur le budget provisoire pour le programme de travail intégré du Secrétariat, présenté par le président du groupe de contact sur le budget.

33. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya a adopté le projet de décision CBD/NP/MOP/4/L.2 tel qu'il a été amendé verbalement par le Secrétariat, en tant que décision NP-4/1.

Point 17. Questions diverses

34. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 18. Adoption du rapport

35. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a adopté le présent rapport à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, sur la base du projet de rapport présenté par la rapporteuse (CBD/NP/MOP/4/Part-1-L.1), étant entendu qu'il serait parachevé de manière à refléter l'intégralité des débats de la réunion en cours et que le rapport complet serait examiné et adopté à la deuxième partie de la réunion.

Point 19. Clôture de la réunion

36. À la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya a décidé de suspendre sa quatrième réunion et de la poursuivre du 25 avril au 8 mai 2022, à Kunming, en Chine.

37. Après l'échange traditionnel de courtoisies, la première partie de la réunion a été officiellement clôturée à 17 h 10, le 15 octobre 2021.
